

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 10 septembre 2020

Présents : Mmes BENISTAND, CARVALHO PEREIRA MARQUES, DREVARD, FILET-COCHE, KOUSSENS, MITTET, ODEYER et THOMAS et MM. FAURE, FOUDEZ, LEITA, MATHON et SAVIGNON

Absent ayant donné procuration : M. BERARDIN

Absents excusés :

Absents :

Secrétaire de séance : Melle ODEYER

Avant de passer à l'ordre du jour, Madame la 1^{ère} Adjointe, qui préside en l'absence de Monsieur le Maire, informe le Conseil que Monsieur Alain Apprieux a présenté sa démission de conseiller municipal. Démission acceptée par Monsieur le Maire. La personne suivante sur la liste est Monsieur Claude Rébert à qui il a été proposé de prendre la fonction. Il n'a à ce jour pas donné de réponse.

Madame Dethès explique au Conseil la rédaction d'un rapport de présentation réalisé quelques jours avant chaque séance. Il est envoyé aux élus avec la convocation au Conseil municipal. Ainsi, les élus sont informés en amont des décisions à prendre lors des votes qui auront lieu pendant ce Conseil.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 JUILLET 2020 :

Concernant ce compte-rendu, deux erreurs orthographiques ont été soulignées mais aucune remarque sur son contenu.

Approuvé à l'unanimité

CONVENTION ASSISTANCE RETRAITE 2020/2022 – CDG26

Une convention de partenariat concernant la gestion des dossiers de retraite des agents de la commune a été établie entre la Caisse des dépôts et consignations et le Centre de Gestion de la Drôme en 2015. Celle-ci prenait fin au 31/12/2017.

Par délibération n°2018/052 du 16 juillet 2018, le Conseil municipal a validé un avenant prorogeant cette convention jusqu'au 31/12/2018.

La nouvelle convention étant toujours en phase de réflexion, il a été validé un second avenant par délibération n°2019/39 du 29/04/2019 prorogeant la convention jusqu'au 31/12/2019.

Une nouvelle convention incluant les nouvelles prestations réalisées par le Centre de Gestion de la Drôme est proposée pour les années 2020/2022.

Monsieur Leita s'étonne que cela ait un coût pour la collectivité alors que pour les citoyens lambda ceci est gratuit.

Madame Dethès explique que le CDG26 se charge de faire le suivi de l'agent tout au long de sa carrière et de constituer son dossier complet ainsi que réaliser toutes les démarches.

Madame la 1^{ère} adjointe propose au conseil de renouveler la convention en délégrant le suivi total des retraites.

Approuvé à l'unanimité

COMPOSITION DÉFINITIVE DES MEMBRES DES COMMISSIONS MUNICIPALES

Lors de ses délibérations du 03/07/2020, le Conseil municipal a fixé à 8 le nombre de commissions municipales et désigné les élus membres de celles-ci.

Par ailleurs, les commissions comptant également des membres de la population sur volontariat et dans la limite du nombre de participants établie, un délai avait été accordé avec affichage en mairie afin de permettre aux personnes désirant intégrer ces commissions de pouvoir s'inscrire.

De plus, depuis le 03/07/2020, deux conseillers municipaux ont démissionné et ont été remplacés dans leurs précédentes affectations.

Les commissions devant être établies afin d'être opérationnelles rapidement, les noms arrêtés sont :

COMMISSION « PERSONNEL »

Olivier BERARDIN, Nathalie KOUSSENS, Jean-Luc FOUJRAZ, Liliane THOMAS, Nancy FILET-COCHE

COMMISSION « APPEL D'OFFRES »

Olivier BERARDIN, Jean-Luc FOUJRAZ, Fernand FAURE, Nancy FILET-COCHE

Et suppléants : Pascaline ODEYER, Christine CARVALHO PEREIRA MARQUES, Maryse BENISTAND

COMMISSION « FINANCES LOCALES »

Olivier BERARDIN, Jean-Claude LEITA, Christine CARVALHO PEREIRA MARQUES, Frédéric MATHON, Isabelle MITTET, Nancy FILET-COCHE,

Personnels extérieurs : Marie-Reine EYNARD, Christine MEUNIER, Françoise LOCATELLI, Jean-François VILLARD

COMMISSIONS « CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE » (CCAS)

Olivier BERARDIN, Nathalie KOUSSENS, Liliane THOMAS, Christine CARVALHO PEREIRA MARQUES, Maryse BENISTAND

Personnels extérieurs nommés par le Maire : Jacques VILLARD, Colette REBERT, Marlène THIBAUT, Sylvie VILLARD

COMMISSION « ECOLES » (périscolaire – écoles – restauration scolaire)

Liliane THOMAS, Isabelle MITTET, Déborah DREVAR, Frédéric MATHON, Pascaline ODEYER, Nancy FILET-COCHE

Personnels extérieurs : Céline GUILLIER, Annick VERCOUTTER, Stéphanie COLLUS, Marie-Odile LE FEBVRE, Françoise LOCATELLI

COMMISSION « INFRASTRUCTURES » (réseaux – bâtiments – aménagements – voirie)

Jean-Luc FOUJRAZ, Fernand FAURE, Frédéric MATHON, Jean-Claude LEITA, Florent SAVIGNON

Personnels extérieurs : Annick VERCOUTTER, Jacques PERIER, Alain BONNET, Stéphanie COLLUS, Thierry LE FEBVRE, Françoise LOCATELLI, Jean-François VILLARD

COMMISSION « VIE SOCIALE » (culture et vie associative)

Liliane THOMAS, Isabelle MITTET, Pascaline ODEYER, Fernand FAURE, Christine CARVALHO PEREIRA MARQUES, Maryse BENISTAND

Personnels extérieurs : Renée BOURDONCLE, Annick VERCOUTTER, Marlène THIBAUT, Stéphanie COLLUS, Françoise LOCATELLI

COMMISSION « COMMUNICATION – DEMOCRATIE LOCALE » (écrite – numérique – réunions publiques)
Nathalie KOUSSENS, Déborah DREVARD, Pascaline ODEYER, Jean-Claude LEITA, Isabelle MITTET, Maryse BENISTAND

Personnels extérieurs : Renée BOURDONCLE, Françoise LOCATELLI, Marie-Claude ROUX

Madame Bénistand regrette que dans la commission « INFRASTRUCTURES » il n’y ait pas de représentativité féminine. Elle souhaiterait intégrer celle-ci sans éliminer un élu. Elle fait également remarquer que cette commission compte plus de personnes extérieures que d’élus.

Madame la 1^{ère} Adjointe tient à rappeler qu’en début de séance, le compte-rendu du précédent Conseil a été voté à l’unanimité – Conseil du 3 juillet 2020 au cours duquel la nomination des élus de chaque commission a été effectuée. A ce stade, le vote ne peut pas être remis en cause.

Madame Filet-Coche demande s’il a été nécessaire d’opérer une sélection pour la composition de ces commissions suite aux inscriptions des personnes extérieures ?

Madame la 1^{ère} Adjointe répond que non au vu des inscriptions et précise même qu’il reste des places dans certaines commissions (« Ecoles » 1 place, « Vie sociale » 1 place et « communication » 3 places). Celles-ci pourront donc être complétées ultérieurement.

Madame la 1^{ère} adjointe propose au Conseil de valider les commissions telles que présentées.

1 abstention : Madame Maryse Bénistand

COMPOSITION DÉFINITIVES DES MEMBRES DES COMMISSIONS EXTÉRIEURES

Concernant les conseillers municipaux délégués au SMABLA et au CNAS, les deux conseillers démissionnaires ont été remplacés.

1/ Les délégués pour le SMABLA sont :

Titulaires : Frédéric MATHON et Jean-Luc FOU DRAZ

Suppléants : Jean-Claude LEITA et Nancy FILET-COCHE

2/ Le délégué pour le CNAS est Pascaline ODEYER

Madame la 1^{ère} Adjointe propose au Conseil municipal de prendre acte des modifications apportées.

Approuvé à l’unanimité

COMPOSITION DES MEMBRES DE LA COMMISSIONS DE CONTRÔLE DE LA LISTE ÉLECTORALE

Conformément à la réglementation pour les communes de moins de 2 000 habitants, 5 conseillers municipaux doivent être nommés pour la commission citée ci-dessus : 3 conseillers de la majorité et 2 de l’opposition. Le Maire ainsi que les adjoints ne peuvent pas siéger. Les noms retenus doivent l’être dans l’ordre du tableau du Conseil municipal.

La liste proposée par Madame la 1^{ère} Adjointe est composée de :

- Frédéric Mathon
- Christine Carvalho Pereira Marques
- Pascaline Odeyer
- Nancy Filet-Coche
- Florent Savignon

Approuvé à l'unanimité

NOMINATION DES DÉLÉGUÉS DÉFENSE, SÉCURITÉ ROUTIÈRE ET CENTRE SOCIAL

Madame la 1^{ère} Adjointe propose les noms suivants :

1/ Sécurité routière : Isabelle MITTET

2/ Défense : Fernand FAURE

3/ Centre Social La Paz : Liliane THOMAS supplée de Pascaline ODEYER

Approuvé à l'unanimité

INVESTISSEMENT INFÉRIEUR À 500 €

Certains achats effectués par la commune concernent la section investissement du budget. Ces achats sont inventoriés et amortis. Ils font l'objet d'une récupération de la TVA.

Un arrêté du 26/10/2001 a fixé au 01/01/2002 à 500 € le seuil au-dessous duquel les biens meubles sont comptabilisés à la section fonctionnement et non investissement.

Les articles L2122-21, L3221-2 et L4231-2 du Code Général des Collectivités Territoriales donnent à l'assemblée délibérante la compétence pour décider qu'un bien meuble de faible valeur peut être imputé sur la section investissement.

Dans le cadre du réassort des matériels dérobés aux services techniques, plusieurs factures inférieures à 500 € doivent être encaissées représentant au final un coût plus élevé au regard de la totalité des achats effectués.

Madame la 1^{ère} Adjointe propose au Conseil municipal d'autoriser l'imputation des biens meubles inférieurs à 500 € sur la section investissement.

Approuvé à l'unanimité

INFORMATIONS

Madame la 1^{ère} Adjointe procède à la communication de plusieurs informations :

- Concernant les constructions illicites, la date butoir de démontage qui était au 31/08/2020 a bien été respectée chez les Jarrands. Seule reste la dalle qui sera supprimée. Quant à la construction dans les bois, un agent technique doit s'y rendre pour voir s'il y a eu un avancement.

- Concernant les intempéries du 2 juillet 2020, le dossier de demande en placement en « catastrophe naturelle » de la commune a bien été pris en charge par le ministère. Le dossier sera étudié au sein d'une

commission interministérielle dont nous ne connaissons pas la date. Le Conseil en sera informé.

- Concernant le gîte de la commune tout s'est très bien passé avec la personne recrutée pour l'accueil et le ménage. Toutefois il est nécessaire de se poser la question : la commune continue-t-elle de le louer et dans quelles conditions ?

- Suite à la rencontre avec « le collectif des Pacaliers » pour les problèmes de sécurité routière (trop d'affluence de véhicules et vitesse excessive) des mesures provisoires ont été mises en place. L'objectif premier est de faire un état des lieux précis sur plusieurs zones. La commune a installé un radar pédagogique et le déplacera régulièrement. Ce radar relève la vitesse, le nombre de véhicules, les heures de passage... Un sens interdit sur la route des Serres (sens de la montée) a été installé par la CCRV afin d'en mesurer l'impact sur la fréquentation de la route des Pacaliers. Des fils capteurs ont également été posés par la DDT à trois endroits différents pour établir un comptage précis du nombre de véhicules. Suite à ces relevés, une nouvelle rencontre aura lieu avec le collectif des Pacaliers pour présenter les résultats de l'étude.

- Un nid de frelons asiatiques a été détecté chez un particulier. La commune a décidé de prendre en charge le coût de la destruction de ce nid qui revient normalement au propriétaire. En effet, pour s'assurer que la démarche d'extermination du nid soit exécutée dans les règles de l'art et ainsi éviter la dissémination du nid, il a été décidé de prendre en charge intégralement ce coût de 220€.

La question relative à cette prise en charge par la collectivité de ce type de frais a été soulevée lors d'une séance du Conseil communautaire de la CCRV. Celle-ci est restée sans réponse.

- Madame Mittet fait un retour sur la réunion d'information à laquelle elle a assisté concernant le recensement de la population 2021. Ce dernier aura lieu du 20 janvier au 20 février 2021 et nous devons effectuer tous les retours avant le 4 mars 2021 à l'INSEE. Il nous faut recruter 2 agents recenseurs et 1 remplaçant. Il y aura une formation début novembre. Une annonce pour recrutement va être diffusée sur le site de la commune et affichée sur le panneau extérieur.

- Madame la 1^{ère} adjointe informe le Conseil que la décision du tribunal administratif concernant le recours déposé par Madame Filet-Coche qui devait initialement être rendue le 4 septembre a été reportée au 11 septembre prochain.

- Madame la 1^{ère} adjointe demande à Madame Filet-Coche ce qu'il en est de l'enquête de gendarmerie concernant les croix gammées apposées sur les biens de différents candidats à l'élection municipale. Madame Filet-Coche répond que les gendarmes ont des pistes.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur Savignon rappelle qu'un plan de plusieurs milliards a été annoncé au niveau gouvernemental pour la rénovation énergétique des habitations et souhaiterait savoir ce que compte faire la commune en ce sens ? Et comment en informera-t-on la population ?

Madame Drevard précise que comme il l'est écrit dans le programme pour lequel l'équipe a été élue, ce sujet est très présent et sera traité transversalement pendant ce mandat. Ce travail est également à réaliser avec la CCRV.

Madame Filet-Coche précise qu'il sera finalement nécessaire à un moment donné de créer une commission sur le sujet.

Madame Bénistand demande si l'alarme pour les locaux des services techniques a été installée ? Monsieur Foudraz répond qu'elle l'a été.

Madame Bénistand s'interroge sur le déploiement de la fibre optique.

Monsieur Foudraz répond que le délai des 3 mois réglementaires pour les offres commerciales est ouvert. Elle serait donc accessible avant la fin de l'année aux abonnés.

Madame Filet-Coche souhaite faire remonter des remarques qu'elle a eu par des habitants :

- Beaucoup de personnes utilisent encore le pont du Tram, qu'est-ce qui peut être fait ?

Les arrêtés d'interdiction ont été affichés. C'est du ressort du Département.

- Beaucoup trop de déchets dans le parc, qu'est-ce qui est envisagé ?

La mairie est consciente du manque de civisme de certains habitants. Un membre du personnel des services techniques passe tous les matins nettoyer et ramasser les déchets dans le parc. Un rappel au civisme a été fait plusieurs fois. Ce sujet sera abordé en commission « communication ».

- Les horaires de car : les gens se plaignent qu'ils ne sont pas affichés ou pas respectés. D'autre part, le poteau d'affichage des transports aurait été déplacé ou enlevé.

Il y a eu effectivement une très mauvaise communication de la SRADDA sur les horaires de ramassage durant les travaux sur St Nazaire en Royans. La commune n'a pas été informée des changements d'horaires. En ce qui concerne le poteau d'affichage, celui-ci a été retiré pendant les travaux de la médiathèque et de l'abris et n'a visiblement pas été remis. La commune vérifie cela.

- Concernant le transport scolaire, elle demande que Madame Mittet donne des explications au sujet d'un incident qui aurait eu lieu avec un élève et un parent. Il est rappelé que Madame Mittet est présente en tant qu'élue et que sa vie professionnelle n'a pas à être débattue en séance publique.

Madame Filet-Coche interpelle le Conseil au sujet de la rédaction du « supplément » du petit journal. L'opposition n'a pas souhaité donner ses photos pour cette édition car elle n'a pas été associée à sa rédaction. Elle déplore que des choses n'aient pas été dites : notamment que lors de l'élection de Monsieur Pierre-Louis Fillet à la présidence de la CCRV, elle a été élue 1^{ère} vice-présidente. Elle précise qu'il est regrettable que la majorité n'ait pas conscience de l'importance pour la commune qu'une élue de son conseil siège au sein de l'exécutif de la Communauté des communes.

De plus, l'opposition a un droit d'expression sur le journal communal qui ne lui a pas été donné.

Madame la 1^{ère} Adjointe rappelle le contexte dans lequel ce numéro spécial du Petit Journal a été réalisé. Il y avait urgence à diffuser des informations à la population, les commissions n'étaient pas encore en place, l'équipe municipale a pris ses fonctions le 29 juin. Ce numéro spécial a été réalisé en une semaine.

Il était urgent d'expliquer à la population les événements autour de l'élection municipale de cette année (choix a été fait par Monsieur le Maire de ne pas rentrer dans les détails). En aucune façon cela a été fait dans l'objectif d'exclure l'opposition.

Mesdames Filet-Coche et Bénistand précisent que dans ce cas il n'aurait pas fallu le nommer « Petit Journal ».

Madame la 1^{ère} Adjointe répond qu'il ne s'agit en aucun cas d'un nouvel outil mais bien d'un supplément au Petit Journal comme il a été fait dans le contexte de crise sanitaire. Si un nouveau support doit être créé, cela sera décidé en Commission « Communication & Démocratie locale » en collaboration avec les élus de l'opposition et les citoyens présents.

Quant à l'aspect « omission d'information », Madame Drevard complète en disant que la communication a été très floue aussi de la part de la CCRV sur ces élections. La CCRV n'a pas, elle-même, communiqué dessus. L'information des deux élections (président et vice-président) a été faite après la parution du supplément du petit journal.

Plus de questions relevées, Madame la 1^{ère} Adjointe lève la séance à 21h46.